

Nombre de conseillers :

En exercice : **46**
Présents : 28
Votants : 36
(28 +8 pouvoirs)

Date convocation :
27-06-2016

Date d'affichage :
27-06-2016

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du PREMIER JUILLET 2016
Article L 2121-17 DU CGCT**

L'an deux mille seize, le premier du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à la salle Sainte Anne de Lorrez le Bocage Préaux, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

Etaient présents, les titulaires : Anne THIBAULT, Bruno MOULIE, Hugues MONCEL, Danièle LANGLOIS, Alain JOURANDON, Marie-Claude SOUQUE, Pascale PINGUET, Daniel CARROUE, Gérard MOUSSET, Pascal THOISON, Pascal POMMIER, Mylène SABOURIN, Bruno BASCHET, Vincent COMBE, Philippe BEAUHAIRE, Yves BOYER, Christiane GRIERE, Claude HURTAULT, Patrick CHAUSSY, Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC, Pierre BABUT, CAMMARATA Gérard, Françoise RETIF, Patrick BOUSSER, Véronique FONTANA, Christophe PONSOT, Francis PLE.

Etaient absents avec pouvoirs : Céline RINGENBACH (pouvoir à Bruno MOULIE), Rose-Marie LIONNET (pouvoir à JOURANDON Alain), Maryse MARLIN (pouvoir à THIBAULT Anne), Florence GUIGNON (pouvoir à CARROUE Daniel), Bernard PETIT (pouvoir à BEAUHAIRE Philippe), Bernard GUINET (pouvoir à Gérard GENEVIEVE), Ghislaine THORREAU (pouvoir à Christine LEDUC), Annie VILLEFLOSE (pouvoir à Pierre BABUT).

Etaient aussi excusés sans pouvoir : BESLE Jean-Pierre, LOUARN Jean-Marie, Christiane RAFFIN, BONNIOT Guy, Gérard HOUY, Nicole BLOUZAT, Gilles ROQUES, Jean-Pierre GUYON, Maurice GARLAND, Nicole FROT,

Etaient aussi présents : Marinette MESSIAS, Nicolas PELLET - GIRARDIN, agents de la Communauté de Communes.

Secrétaire de séance : Bruno BASCHET

Le Président ouvre la séance à 19h15 mn.

0. Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- 1. Approbation du règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à ajouter ce point.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
AUTORISE le Président à ajouter ce point en fin de séance.

1. Informations

2. Acquisition des locaux de SOGAPLAST à Château-Landon

Délibération d'acquisition des locaux

3. Institution

Demande de garantie d'emprunt par Val de Loing Habitat
Contractualisation avec l'agence de l'Eau Seine Normandie et le syndicat mixte du Pays Gâtinais

4. Mutualisation des moyens

Service mutualisé d'urbanisme
Transport à la demande : demande au STIF de la délégation de la compétence Transport à la Demande

5. Petite Enfance - Jeunesse

Renouvellement de l'agrément du RAM
Prise de compétence accueil de loisirs

6. Développement économique – Tourisme

Résultat de l'appel d'offres pour le nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage

7. Questions diverses

1. **Informations**

a. **Inondations**

i. **Intervention de Pierre Babut**

Le Président rappelle que le territoire communautaire a été touché par les inondations et plus particulièrement la commune de Souppes sur Loing. Cette catastrophe a vu naître une solidarité communautaire et le redémarrage économique va être difficile.

Pierre BABUT demande la parole au Président. Et remercie vivement et chaleureusement les Maires des communes-membres de la Communauté de Communes, de par leur message de soutien ou aide apportée. Ce fût réconfortant de ne pas se sentir seul.

Pierre BABUT indique que tout le centre-ville a été impacté, soit 45 boutiques et 75 artisans ont été touchés. L'école du Centre ne pourra malheureusement pas rouvrir en septembre 2016. Les praticiens de santé ont également été impactés. 400 sulpiciens ont été sinistrés, certains ont dû être relogés en attendant que les travaux de leur foyer puissent être réalisés.

Pierre BABUT indique que le bilan financier sera lourd et n'est encore pas quantifiable à ce jour. D'ores et déjà le projet d'agrandissement de la bibliothèque est ajourné. Ce qui est réconfortant c'est de voir que les commerçants ont la volonté de repartir malgré tout.

Les commerçants font part d'une volonté de repartir malgré tout ; c'est réconfortant.

ii. **Aides directes aux entreprises**

Le Président informe qu'il a pu rencontrer les commerçants de Souppes sur Loing le vendredi 24 juin 2016 lors de la réunion de l'ACAIS (Associations des commerçants de Souppes sur Loing) et les a informés des aides directes via le fonds FISAC.

Le fonds d'aides est en place. Les entreprises peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat (entre 3000 et 10 000 Euros) sous condition d'éligibilité. Les commerçants peuvent cumuler cette aide avec le FISAC, s'il y a une opération de modernisation ou de rénovation de leurs locaux ou de leurs outils de travail (enveloppe globale de 75 000 Euros : 50% Etat, 50% CCGVL)

b. **Personnel :**

Le Président informe de la fin du détachement d'Aurore Phillibert (reprise par la PJJ - Protection Judiciaire Juvenile). Alexandra Veloso Da Silva sera, quant à elle, intégrée à plein temps à compter du 1er septembre 2016.

c. **Fibre optique :**

Le Président et Bruno BASCHET, Vice-président en charge de l'aménagement numérique, informent les membres du Conseil Communautaire qu'une réunion d'information s'est déroulée à Château-Landon lundi 27 juin à 14h. La présentation projetée sera communiquée aux communes par le syndicat Seine et Marne Numérique.

Bruno BASCHET insiste sur le fait qu'il soit nécessaire que chaque commune désigne auprès de la Communauté de Communes un représentant « Fibre » chargé de suivre l'exécution des travaux et de répondre aux administrés de chaque commune.

Il indique qu'il n'y a pas pour l'instant de retard dans la programmation des travaux. En ce moment le syndicat est en phase d'études pour les communes programmées en 2017 (Beaumont, Poligny et une partie de Chaintreaux) avec une commercialisation au cours du premier semestre 2018.

d. Réunion avec le Département :

Le Président indique au Conseil Communautaire qu'il a rencontré le 28 juin à 16h30 le Président du Conseil Départemental. Cette rencontre avait pour finalité la répartition de la compétence de développement économique à la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe par les intercommunalités.

Le Président informe que les attentes ne sont pas les mêmes suivant la taille des intercommunalités. Les priorités ne sont pas de même ordre selon les territoires. L'intercommunalité de Marne la Vallée n'a pas les mêmes attentes que la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing qui est un territoire de taille modeste et rural.

Sur notre territoire, des pépinières d'entreprises pourraient être développées ainsi que la filière agro-alimentaire.

Le Conseil Départemental a pris bonne note de ses informations et a insisté sur le développement du transport à la demande (TAD) dans les différents territoires.

2. Projet d'acquisition des locaux de SOGAPLAST à Château-Landon

Les locaux envisagés à l'acquisition ont été visités par le service des domaines le 20 juin dernier. L'estimation faite est de 680 000 €. Cependant, cette estimation n'est qu'un avis consultatif, le Conseil est libre de s'en écarter. Monsieur le Président a rencontré le propriétaire. Le prix retenu est de 350 000 Euros.

Le Président indique aux membres du Conseil communautaire qu'une demande de DETR a été déposée et réceptionnée pour ce dossier.

Il souligne qu'un locataire est déjà présent sur le site, ce qui apportera un loyer mensuel de 3.000 € à la Communauté.

Gérard CAMMARATA demande si la proposition des Domaines ne va pas augmenter le prix de vente du bien.

Yves BOYER informe, par expérience, que ces derniers n'ont pas la connaissance du territoire et surestiment régulièrement les biens immobiliers.

Le Président rappelle que les Domaines émettent un avis consultatif. La collectivité n'est pas dans l'obligation de suivre leur estimation.

Le Président regrette que cette acquisition n'ait pas été actée avant, car la structure aurait pu héberger des professionnels sinistrés le temps des travaux.

Daniel CARROUE demande s'il ne serait pas possible d'investir ces locaux avec une convention de gré à gré entre l'acheteur et l'acquéreur.

Le Président informe que la structure aura besoin de quelques travaux avant toute installation. D'autre part, il semble difficile au niveau des assurances et autres actes administratifs d'assurer cet accueil.

Le Président informe les délégués communautaires qu'il va falloir réfléchir rapidement sur cette structure. Que va-t-on y mettre concrètement, comment la développer et quels sont les moyens de mise en œuvre ? En tout premier lieu l'accessibilité est à mettre en œuvre rapidement.

Le Président ajoute qu'Anne-Sophie PERON travaille d'ores et déjà avec Seine et Marne Développement à ce sujet.

Délibération n° 2016-01-07_30

Le Conseil Communautaire,

Vu le décret 86-455 du 14 mars 1986 modifié,

Vu les articles L2241-1, L5211-37 et L5722-3 du CGCT

Vu les statuts de la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing

Vu le projet de structure porteuse de développement validée en conseil du 18 septembre 2015

Vu la proposition de vente portée par la société SOGAPLAST industrie sise à Château-Landon parcelle 378 section V, d'une surface de 9127m², zone UX du PLU de Château-Landon

Considérant l'estimation réalisée par France Domaine le 27 juin 2016 référencée 2016-99V0851,

Considérant le prix négocié et arrêté entre les parties de 350 000€ (trois cent cinquante mille Euros)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE**

Article 1 : d'autoriser l'acquisition des locaux susmentionnés au prix de 350 000€ (trois cent cinquante mille Euros)

Article 2 : que les frais relatifs à la vente seront supportés par la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing

Article 3 : que les frais relatifs à la séparation des parcelles entre SOGAPLAST Industrie et La Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing seront supportés à part égale entre les parties

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment mandaté, à conclure cette acquisition par la signature de tout acte, notamment l'acte authentique.

3. Institution

a. Contrat Global d'actions Loing en Gâtinais :

Le Président indique que ce contrat, passé entre des communautés de communes du Loiret, la Région Centre et le syndicat mixte du Pays Gâtinais, vise à améliorer la qualité des eaux de surface. Cela pose la question de la compétence pour signer ce contrat d'actions de 33 millions d'Euros. Le syndicat mixte du Pays Gâtinais nous demande de délibérer pour autoriser le Président à signer ce document.

Pascale PINGUET indique aux membres du Conseil Communautaire qu'elle va demander des précisions à ce sujet.

Le Président rappelle qu'à l'heure actuelle la Communauté n'a aucune compétence pour délibérer à ce sujet.

Daniel CARROUE demande si cela a un lien avec les syndicats qui gèrent les rivières.

Pierre BABUT et Hugues MONCEL s'interrogent sur ce maillage et indiquent que le fonctionnement de ce syndicat est flou. Est-ce les prémices du GEMAPI ? Le syndicat du Betz est d'ores et déjà annexé à ce maillage. Cela fait-il partie de l'objectif Loi sur l'eau ?

Hugues MONCEL indique que la commune de Beaumont du Gâtinais a été contrainte d'adhérer sinon les subventions sur les travaux de réseau d'eau potable diminuaient.

Le Président propose de sursoir à cette décision et demande à Pascal PINGUET de se renseigner avant de prendre une décision au nom de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire VALIDE cette décision de reporter pour l'heure cette délibération.

Ce point sera revu lors du prochain Conseil communautaire qui aura lieu à la rentrée.

b. Val de Loing Habitat :

Val de Loing Habitat a demandé à la Communauté de se porter garant pour une garantie d'emprunt à hauteur de 1 688 161.20 €. Il s'agit de financer un programme de construction de 20 logements à Lorrez-le-Bocage-Préaux.

Lorsque l'encours de dette garanti d'une collectivité locale est analysé par un établissement bancaire, ce dernier s'attarde surtout sur les emprunts garantis pour des associations ou des entreprises privées. L'annuité de dette de ces emprunts doit pouvoir être absorbée par l'épargne nette dégagée par la collectivité locale. Les ratios loi Galland encadrent ces garanties (voir ci-dessous).

Le risque est très faible voire inexistant sur les secteurs du logement social et du médico-social. Il n'est pas rare que cet encours de dette garanti représente 200% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité locale sans que cela soit un problème.

Ratios loi Galland :

- respect d'un pourcentage déterminé par rapport aux recettes réelles de la section de fonctionnement (50 %)

- principe de la division du risque entre débiteurs (10 %)
- principe du partage du risque avec les organismes prêteurs (de 50 % à 100 % suivant le type d'emprunteur et le type d'opération).

Le Président rappelle en premier lieu que la Communauté n'a pas de compétence en matière de logement ni d'habitat. Il indique que cet acte comporte peu de risque pour la Communauté mais peut diminuer la capacité d'emprunt de cette dernière.

De toute façon, même si la Communauté de Communes ne valide pas cette garantie, Val de Loing Habitat pourra le demander au Fonds de garantie logement.

Daniel CARROUE demande pourquoi cette garantie ne peut être fournie par la commune.

Yves BOYER informe que la commune est déjà à un niveau d'endettement fort.

Délibération n° 2016-01-07_31

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de la manière suivante :

ABSTENTION : 1

CONTRE : 27 +8 pouvoirs

POUR : 0

Article 1 : REFUSE d'accorder la garantie à hauteur de 60,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 813 602 € (deux millions huit cents treize mille six cents deux euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt, constitué de quatre lignes de Prêt.

4. Mutualisation des moyens

a. Service mutualisé d'urbanisme :

L'ouverture du service est effective depuis le 1^{er} juillet 2016. A la suite des inondations survenues sur la commune de Souppes sur Loing, les locaux prévus ne sont pas encore disponibles. De ce fait, afin de respecter les conventions passées avec les communes et de pouvoir proposer un service opérationnel au 1^{er} juillet, les agents seront installés dans la salle de réunion de la Communauté de communes. Le matériel est en cours d'acquisition. Il est instamment rappelé aux communes que la transmission de leur PLU, POS ou carte communale, ainsi que toutes les délibérations relatives à l'urbanisme est un préalable obligatoire à l'instruction de leurs dossiers d'urbanisme.

Le Président remercie tous les délégués communautaires qui ont travaillé sur ce sujet.

Patrick CHAUSSY demande si les instructeurs du service ADS feront une visite des communes.

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une journée voire une journée et demie sera nécessaire pour former les agents communaux sur le logiciel ADS et les rencontrer par la même occasion. Ceci sera programmé à la rentrée.

Véronique FONTANA quitte la séance à 20 heures.

b. Transport à la demande :

Le marché relatif au transport à la demande s'éteindra le 31 décembre 2016. De ce fait, une demande de renouvellement de transfert temporaire de la compétence doit être formulée auprès du STIF si la communauté de communes souhaite prolonger le service de transport à la demande. Le Bureau Communautaire s'est prononcé pour prolonger d'un an le service dans les mêmes conditions d'exécution. Le STIF sera sollicité pour prolonger la délégation de compétence. Le transporteur sera sollicité pour prolonger d'un an le marché actuel.

Le Président rappelle que le transport à la demande est un service proposé à l'ensemble du territoire mais sa fréquentation n'est pas en augmentation. En revanche, les subventions accordées à ce sujet vont diminuer avec la fin du contrat CLAIR.

Le Conseil départemental a indiqué qu'il continuera de subventionner ce service à hauteur de 70%.

Le Président propose donc de prolonger ce service et le marché correspondant d'un an. Il semblerait qu'un dézonage complet puisse, selon le transporteur, augmenter la fréquentation.

Délibération n° 2016-01-07_32

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT que l'un des objectifs du projet communautaire est de favoriser et améliorer l'accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements du territoire intercommunal ;

VU les compétences de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing,

CONSIDERANT que, conformément à la délibération du conseil du STIF n°2007/0048 du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local, il convient de solliciter auprès du STIF une délégation de compétence afin d'organiser ce nouveau service de transport local ;

CONSIDERANT que le STIF et le Conseil Départemental peuvent allouer des subventions à ce type de transport ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 27 juin 2016 ;

Après en avoir délibéré de la manière suivante,

CONTRE : 6

ABSTENTION : 1

POUR : 28

Article 1 : **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du STIF une délégation de compétence afin de maintenir ce service de transport local ;

Article 2 : **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du STIF une subvention de fonctionnement et ce dans le cadre de l'application des tarifs franciliens ;

Article 3 : **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement dans le cadre de la mise en place d'un service de transport à la demande ;

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de compétence du STIF, ainsi que l'ensemble des documents relatifs au maintien de ce service.

5. Petite Enfance - Jeunesse

a. Renouvellement de l'agrément du RAM :

L'agrément du relais assistante maternelle arrive à échéance le 31 décembre prochain. Les grands axes du projet de fonctionnement sont annexés à la présente note. Le ré-agrément s'étendra aux années 2017-2019 afin de pérenniser ce service.

b. Prise de compétence accueil de loisirs :

Les rencontres avec les communes au sujet de la prise de compétence accueil de loisirs ont débuté. Elles ont pris du retard du fait des crues de début juin. Cette réflexion devra être terminée pour le 31 décembre 2016 au plus tard.

Rose-Marie LIONNET, Vice-présidente en charge du service Petite enfance, enfance, jeunesse, informe les membres du conseil communautaire sur la difficulté de coordonner les différents accueils de loisirs. L'agent en charge de cette coordination n'a ni pouvoir ni autorité sur les différents accueils.

Claude HURTAULT demande qui gère aujourd'hui l'accueil de loisirs d'Aufferville. Quel serait le coût pour la Communauté de ce transfert ?

Le Président rappelle que l'accueil de loisirs d'Aufferville a été créé et est déjà géré par la Communauté. En cas de transfert de compétences à ce sujet les attributions de compensations des communes concernées seront diminuées d'autant.

Pierre BABUT indique qu'il n'est pas simple de quantifier les coûts du service d'accueil de loisirs puisque le périscolaire est géré dans les mêmes locaux.

Le Président trouve nécessaire réfléchir à ce sujet pour améliorer l'accueil et la qualité de ces structures. Cela pourrait accroître la fréquentation de ces accueils.

Yves BOYER demande si cela remettra en cause l'accueil des communes limitrophes.

Le Président répond par la négative.

Anne THIBAUT rappelle que c'est un coût pour les familles sans compter le transport parfois impossible vers les accueils.

6. Développement économique et Tourisme

a. Signalétique des zones d'activités économiques :

En ce qui concerne la mise en place d'une **signalétique communautaire sur les neuf zones d'activités économiques (ZAE)** présentes sur la communauté, il est question d'apposer des totems à l'entrée des ZAE voire des panneaux de micro signalétique locale en amont pour permettre une meilleure identification de ces zones d'activités.

Un dossier de présentation du projet va être envoyé à l'agence routière territoriale qui prononcera un avis.

Dès le retour de l'agence routière territoriale, une **démarche de consultation** sera lancée en vue de la conception, de la fabrication voire de la pose de panneaux sur les ZAE.

En parallèle, la communauté de communes aura la même démarche de **mise en œuvre d'une signalétique** concernant **les itinéraires de randonnées pédestres.**

Daniel CARROUE indique que les Communautés de Communes ont mis des panneaux de territoire aux entrées de villes et villages, qu'en est-il pour la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing ?

Anne THIBAUT indique que cette dépense est futile.

Le Président rappelle que la Commission Communication avait travaillé sur ce sujet et la décision avait été reportée à plus tard.

Mylène SABOURIN demande si la Communauté ne pourrait pas plutôt investir dans des panneaux d'affichages pour chaque commune. Christiane GRIÈRE la rejoint sur ce sujet. Les panneaux communaux deviennent trop étroits pour y afficher tous les documents.

Yves BOYER demande si la commission communication ne pourrait pas être réactivée.

Le Président le fera lors du prochain Conseil communautaire.

b. Montant des indemnités d'éviction aux exploitants de la ZAC du Bois des Places.

Le principe du versement d'indemnités à chacun des exploitants agricoles a été convenu.

En se référant au protocole d'accord conclu entre les représentants des Organisations professionnelles agricoles et la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-et-Marne relatif à l'indemnisation des exploitants agricoles, un montant des indemnités d'éviction a été fixé avec les deux exploitants agricoles de la ZAE du Bois des Places et concerne essentiellement le **premier phasage de réalisation, la phase 1a.**

Cette **phase 1a** correspondra à une surface de terrain comprise **entre 12 000m² et 18 000m²** sous réserve des éléments revus par la maîtrise d'œuvre au niveau de l'avant-projet définitif.

Les exploitants agricoles se sont accordés sur le fait de recevoir le versement du montant d'indemnisation de **1€ du m²** concernant la surface exploitée impactée par la première phase de réalisation du projet d'aménagement de la zone d'activités économiques du Bois des Places à Egreville et de ne pas réclamer d'indemnités d'exploitation pour les dégâts éventuels occasionnés par les derniers sondages au sol.

Les terrains concernés seront ainsi rendus libres de toute occupation et ce, après la récolte des parcelles de l'année culturale en cours (juillet /août 2016).

En parallèle, une démarche de demande **d'autorisation administrative préalable** va être déclenchée par la Communauté.

c. MAPA : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif au suivi de la réalisation de la ZAC du Bois des places, à Egreville.

La communauté a lancé **le 15 avril 2016** un **marché à procédure adaptée** relatif à une mission **d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'accompagner sur la réalisation de cette ZAC du Bois des Places, à Egreville.

Pour rappel, l'assistant à maîtrise d'ouvrage actuel, **Expertise Urbaine**, nous accompagne notamment sur la **réalisation du dossier de réalisation de la ZAC** et sur le **suivi de la mission de maîtrise d'œuvre** (GNAT Ingénierie/Endroits en vert). La mission d'Expertise Urbaine se terminera au stade de la **réalisation de la phase « avant-projet définitif »** par l'équipe de maîtrise d'œuvre et à la validation du dossier de réalisation de la ZAC du Bois des Places.

Un **comité de pilotage** sera organisé prochainement pour valider la phase avant-projet définitif du maître d'œuvre et pour présenter le dossier de réalisation de ZAC, seconde étape réglementaire pour finaliser la procédure de ZAC.

Le **nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage** assurera **le pilotage et la coordination générale du projet ainsi que la partie communication et commercialisation de l'opération**. Il aura une mission importante d'accompagnement, de suivi et de coordination pour les prochaines étapes de la mission de la maîtrise d'œuvre, **de la phase PRO, DCE, mise en œuvre, suivi des travaux et réception des ouvrages jusqu'à la garantie du parfait achèvement de l'opération de la ZAC du Bois des Places, à Egreville.**

La commission MAPA s'est réunie le 14 juin 2016 afin de procéder à l'analyse des offres.

Des demandes de précisions sur deux offres ont été formulées. A ce jour, la décision d'attribution n'a pas été arrêtée. A la demande du bureau communautaire, une nouvelle commission MAPA sera organisée le 7 juillet.

d. Développement touristique : Mise en œuvre de la signalisation touristique de l'Eurovéloroute n°3 : demande de subvention au titre de la politique Vélo de la Région d'Ile-de-France.

L'étude de définition d'un schéma de signalisation touristique de l'Eurovéloroute n°3 (EV3) dans la vallée du Loing et autour de Fontainebleau a permis de fixer un **programme de signalisation touristique** sur les quatre communautés de communes du Sud Seine-et-Marne concernées dont la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

Ce programme de signalisation comporte **deux types de signalisation** : « panneau directionnel cyclable touristique » et « panneau Relais Information Service ».

La communauté de communes Gâtinais-Val de Loing sollicite dès à présent le soutien financier du Conseil Régional d'Ile-de-France sur ce projet, dans le but de la mise en œuvre de la signalisation touristique pour mars/avril 2017. Cette opération fait l'objet d'une demande de subvention au **titre de la politique Vélo du Conseil Régional d'Ile-de-France.**

Ainsi, la Communauté de Communes s'engage à :

- solliciter la subvention régionale sans indiquer le montant escompté ;
- autoriser l'exécutif ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant ;
- ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, préalablement votée par la commission permanente du Conseil Régional ;
- prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements ;

- tenir la Région informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional) ;
- supporter au moins 30% de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux.

Dans le cadre de mise en œuvre opérationnelle de la signalisation touristique, un dossier de demande de subvention a été transmis aux services de Région.

Délibération n° 2016-01-07_33

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2016-04-12_19 du Conseil Communautaire validant les résultats de l'étude de définition d'un schéma de signalisation touristique de l'Eurovéloroute n°3 (EV3) dans la vallée du Loing et autour de Fontainebleau ;

VU le plan d'action régional en faveur de la mobilité durable et l'annexe de la délibération du 14-06-2014 ;

VU les dispositions de la demande de la subvention au titre de la politique Vélo de la Région Ile-de-France.

VU le CR 08-16 du 18 février 2016 du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1er : **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre de la politique vélo 2016, pour la mise en œuvre de la signalisation touristique de l'Eurovéloroute n°3

Article 2 : **S'ENGAGE** à ne pas commencer l'exécution avant la notification de la subvention préalablement votée par la Commission permanente du Conseil Régional

Article 3 : **S'ENGAGE** à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements

Article 4 : **S'ENGAGE** à supporter au moins 30% de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux

Article 5 : **S'ENGAGE** à tenir la Région informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux avec logo régional)

Article 6 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

e. PACTE SUD 77 : Conventionnement et dernier appel de fonds sur la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2016

Cosignataire du Pacte Sud 77, la communauté de communes Gâtinais-Val de Loing s'est engagée **depuis décembre 2013** au côté de sept autres intercommunalités, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et du Conseil Régional d'Ile-de-France afin de contribuer au développement économique et partenarial du territoire Sud Seine-et-Marnais.

Le **dispositif Pacte Sud 77** arrive **aujourd'hui dans sa phase finale de mise en œuvre**. Afin de mener **l'évaluation du dispositif**, il a été convenu lors de la dernière assemblée générale du Pacte Sud 77 de poursuivre le **conventionnement** de l'animation du Pacte Sud 77 porté par Seine-et-Marne Développement avec les EPCI sur les six derniers mois de l'année 2016.

Le montant de la contribution financière pour **l'animation du Pacte Sud Seine-et-Marne** sur la période du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016, est de l'ordre de **827,46€** pour notre Communauté.

Délibération n° 2016-01-07_34

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la délibération n° 2013-07-05_37 portant adhésion de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing à l'Association du Pacte Sud 77 et approuvant les statuts ;

CONSIDERANT la proposition de l'Assemblée générale du Pacte Sud 77 du 17 février 2016 ;

CONSIDERANT le montant de la contribution financière pour l'animation du Pacte Sud Seine-et-Marne sur la période du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016 ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer la **convention** pour l'animation du Pacte Sud 77 sur la période du 1^{er} juin 2016 jusqu'au 31 décembre 2016,

Article 2 : **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2016

f. PACTE SUD 77 - LEADER : Montant de la contribution financière de 2016 et versement à la structure porteuse SMD

En 2015, le **Pacte Sud 77** s'est vu confier par la Région Ile-de-France **l'animation d'un programme LEADER** (fonds européens) pour les six prochaines années avec une enveloppe de **1 161 000 € de fonds européens**.

Le programme LEADER va permettre de soutenir des projets innovants de **développement rural** sur notre territoire. Afin de mettre en œuvre ce **programme du GAL Sud Seine-et-Marne**, une **équipe technique** est mobilisée sur la partie animation-gestion.

L'équipe technique du **GAL Sud Seine-et-Marne** (groupe d'action locale) est animée par **Mme Claire FARACO**, collaboratrice LEADER. Aujourd'hui, avec la constitution de l'équipe technique, la programmation de subventions peut commencer.

La Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing et le GAL Sud Seine-et-Marne organiseront une **session d'information fin septembre** sur le programme LEADER.

L'animation-gestion du programme LEADER pour l'année 2016 représente **un coût de 707 € HT** pour notre Communauté de Communes.

Le versement de la contribution financière sera attribuée à la structure porteuse Seine et Marne Développement.

Dès lors, le Conseil Communautaire est invité à délibérer sur les modalités de versement de la contribution au financement des postes d'animation-gestion du **GAL Sud Seine-et-Marne** sur 2016.

Le Président indique qu'une réunion d'information se tiendra le 28 Septembre 2016 à 19 heures. Le lieu reste à définir.

Délibération n° 2016-01-07_35

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la délibération n° 2013-07-05_37 portant adhésion de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing à l'Association du Pacte Sud 77 et approuvant les statuts ;

CONSIDERANT la sélection de la candidature du Pacte Sud 77 au programme LEADER par le Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 7 juillet 2015 ;

CONSIDERANT la délibération n° 2015-11-04_38 relative à un accord de principe de la Communauté de Communes pour contribuer financièrement aux postes d'animation-gestion du GAL Sud Seine-et-Marne ;

CONSIDERANT le montant de la contribution financière par EPCI aux postes d'animation-gestion du Gal Sud Seine-et-Marne pour l'année 2016 ;

CONSIDERANT le versement de cette contribution à la structure porteuse Seine et Marne Développement ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1: **DECIDE** de verser cette contribution à la structure porteuse **Seine-et-Marne Développement**

7. Approbation du règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT s'est réunie pour la première fois ce mardi 28 juin. Elle a procédé valablement à l'élection de son Président et de sa Vice-présidente.

M. Gérard CAMARATA (Souppes sur Loing) a été élu Président de la CLECT.

Madame Valérie LAGILLE (Château-Landon) a été élue Vice-présidente.

Pour veiller au bon fonctionnement de cette commission, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur un règlement intérieur de la commission. Ce règlement organise le fonctionnement de la commission, le mode de représentation, et les moyens de l'évaluation du transfert de charges par la commission.

Délibération n° 2016-01-07_36

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT le CGCT et son article L5211-4-1,

CONSIDERANT le code général des impôts et son article 1609 noniè c,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1: **VALIDE** le règlement intérieur de la CLECT ci annexé,

Article 2: **CHARGE** le Président de la CLECT de mettre en œuvre et d'appliquer ce règlement

8. Questions Diverses

Patrick CHAUSSY alerte les membres du Conseil Communautaire sur le démarchage frauduleux sur le territoire à la suite de l'installation des compteurs LINKY. Il appelle ces derniers à la vigilance et à communiquer à ce sujet auprès de leurs administrés. Ce remplacement de compteur à la charge d'ERDF maintenant dénommé EDENIS n'entraîne aucune charge financière pour les administrés.

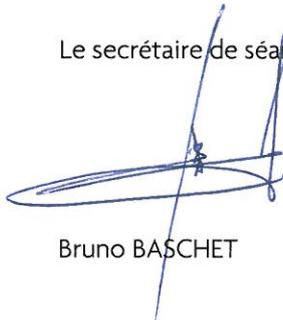
Bruno BASCHET demande si un groupement de commandes concernant les contrats de maintenance et de sécurité est envisagé au sein de la Communauté.

Pascale PINGUET indique que la Commission Mutualisation des moyens s'est focalisée, pour le moment, uniquement sur la création et la mise en place du service des autorisations du droit des sols (ADS). Ce dossier pourra être repris par la Commission ultérieurement.

Plus personne n'ayant de question ou commentaire, le Président remercie la commune de Lorrez le Bocage Préaux pour son accueil. Yves BOYER indique qu'un pot de l'amitié est offert par la commune.

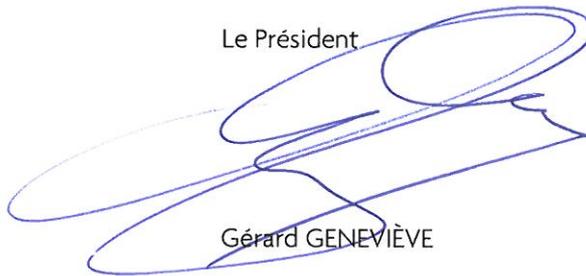
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le secrétaire de séance



Bruno BASCHET

Le Président



Gérard GENEVIÈVE

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Le 25 Juillet 2016,
Le Président

